



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

OBJET : Mise en vente du terrain de l'ancienne gare du télébenne aux Essarts

RAPPORTEUR : Stéphane GUSMEROLI

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 Mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Franck DI GENNARO

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DÉPÔTS DE POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

ABSENTS : Fleur LITRE, Margaux SOYEUX

Exposé des motifs :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-5 et L.2242-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Considérant que :

- la Commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires,
- la parcelle AC291 propriété de la Commune supporte le bâtiment de l'ancienne gare du télébenne, qui est aujourd'hui un abri bétonné désaffecté,
- cette parcelle pourrait être utilisée pour un projet de développement économique et touristique d'une activité d'hébergements en cabanes insolites

Il est proposé au Conseil Municipal de décider l'aliénation de la parcelle AC 291, actuellement propriété de la commune. Cette parcelle est d'une contenance de 650 m². L'ancienne gare d'arrivée de télébenne est en béton, tènement ouvert mais couvert par une toiture « une pente » d'une superficie au sol d'environ 70m². Le terrain d'assiette est en pré et en forte pente. Le bâti n'est pas raccordé au réseau d'eau et assainissements, ni électrique, mais proche des réseaux. La parcelle se situe en zone NDs (zone de domaine skiable) au POS.

Le 21 février 2018, le Service des Domaines a estimé ce bien (parcelle bâtie et son terrain d'assiette) à 13 000€.

Il est proposé de fixer le prix de vente de ce bien à 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la mise en vente de la parcelle de terrain AC291 situé aux Essarts, support de l'ancienne gare de télébenne, au montant de 15 000 €
- mandate M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce bien de gré-à-gré, en vue d'une prochaine décision à soumettre au conseil municipal

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

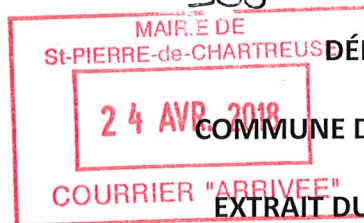
Pour extrait conforme

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, et sa publication

Le 17 avril 2018

Le Maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE
St-PIERRE-de-CHARTREUSE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017

RAPPORTEUR : O. JEANTET

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frank DI GENNARO

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

ABSENTS : Fleur LITRE, Margaux SOYEUX

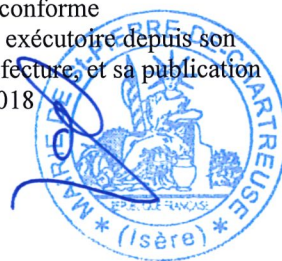
Sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget Principal qui s'établit ainsi :

• Section de Fonctionnement :	
Dépenses :	1 729 826.63 €
Recettes :	2 265 140.41 €
Excédent de clôture de l'exercice :	535 313.78 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	-5 468.61 €
Résultat cumulé :	529 845.17 €
• Section d'Investissement :	
Dépenses :	359 085.56 €
Recettes :	426 652.46 €
Restes à réaliser : Dépenses :	10 364.71 €
Recettes :	49 055.00 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	-363 150.75 €
Résultat cumulé :	-256 893.56 €

Après en avoir délibéré hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve : le compte administratif 2017 du budget principal

Contre : 0
Pour : 12
Abstentions : 0

Pour extrait conforme
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, et sa publication
le 17 avril 2018
Le Maire,



208

38129442 Code INSEE	MAIRIE DE ST-PIERRE-de-CHARTREUSE 24 AVR. 2018	ST PIERRE DE CHARTREUSE COMMUNE	PREFECTURE DE L'ISERE 20 AVR. 2018
------------------------	--	------------------------------------	---------------------------------------

COURRIER "ARRIVEE"

SECTION COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Stéphane GUSMEROLI, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 529 845,17 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre 0 Pour 13	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	535 313,78 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 468,61 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	529 845,17 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-295 583,85 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	38 690,29 €
Besoin de financement F	=D+E -256 893,56 €
AFFECTATION = C	=G+H 529 845,17 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	256 893,56 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	272 951,61 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Stéphane GUSMEROLI, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/04/2018 et de la publication le 17/04/2018.

A St Pierre de Chartreuse, le 17/04/2018.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR P.SCARABELLO
BUDGET PRINCIPAL.**

RAPPORTEUR : O. JANTET

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frank DI GENNARO

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU,
MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD,
Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

ABSENTS : Fleur LITRE, Margaux SOYEUX

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 ;
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant que le budget pris en compte est le budget principal,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, Monsieur Patrick SCARABELLO, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Contre : 0
Pour : 13
Abstentions : 0

Pour extrait conforme
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, et sa publication
le 17 avril 2018
Le Maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Olivier JEANTET

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frank DI GENNARO

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

ABSENTS : Fleur LITRE, Margaux SOYEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

O. Jeantet, adjoint en charge des finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif principal qui se présente ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 934 828.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 596 918.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 934 828.00 €	1 934 828.00 €
Section d'investissement	596 918.00 €	596 918.00 €
TOTAL	2 531 746.00 €	2 531 746.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2018 du budget principal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 principal. :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 934 828.00 €	1 934 828.00 €
Section d'investissement	596 918.00 €	596 918.00 €
TOTAL	2 531 746.00 €	2 531 746.00 €

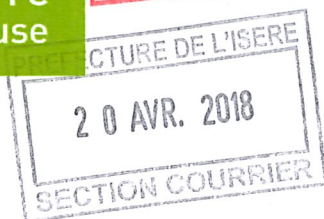
Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0



Pour extrait conforme
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, et sa publication
le 17 avril 2018
Le Maire,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018

RAPPORTEUR : Stéphane GUSMEROLI

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frank DI GENNARO

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

ABSENTS : Fleur LITRE, Margaux SOYEUX

Exposé des motifs :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 137 467.00 € ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1^{er} : décide de maintenir les taux d'imposition de 2017 pour l'année 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 21.28 %
- Foncier bâti = 32.82 %
- Foncier non bâti = 109.81 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Contre : 0
Pour : 13
Abstentions : 0

Pour extrait conforme
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, et sa publication
le 17 avril 2018
Le Maire,





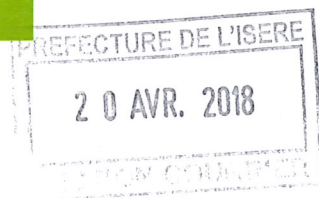
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018



**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU ET
ASSAINISSEMENT 2017**

RAPPORTEUR : M. GONNARD

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frank DI GENNARO

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU,
MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD,
Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

ABSENTS : Fleur LITRE, Margaux SOYEUX

Sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget Eau et Assainissement qui s'établit ainsi :

• Section de Fonctionnement :	
Dépenses :	148 033.76 €
Recettes :	162 376.12 €
Excédent de clôture de l'exercice :	14 342.36 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	-8 976.12 €
Résultat cumulé :	5 366.24 €
• Section d'Investissement :	
Dépenses :	75 284.93 €
Recettes :	104 451.74 €
Restes à réaliser : Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	65 101.37 €
Résultat cumulé :	94 268.18 €

Après en avoir délibéré hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve : le compte administratif 2017 du budget eau et assainissement

Contre : 0
Pour : 12
Abstentions : 0

Pour extrait conforme
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, et sa publication
le 17 avril 2018
Le Maire,



24 AVR. 2018

ST PIERRE DE CHARTREUSE

EAU et ASSAINISSEMENT

PREFECTURE DE L'ISERE

20 AVR. 2018

38129442

Code INSEE

COURRIER "ARRIVEE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Stéphane GUSMEROLI, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 5 366,24 €
- un déficit d'exploitation de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
VOTES : Contre 0 Pour	13

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 342,36 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	-8 976,12 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	5 366,24 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	94 268,18 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	5 366,24 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	5 366,24 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Stéphane GUSMEROLI, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/04/2018 et de la publication le 17/04/2018.

A St Pierre de Chartreuse, le 17/04/2018.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR P.SCARABELLO
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017.**

RAPPORTEUR : M. GONNARD

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frank DI GENNARO

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU,
MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD,
Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

ABSENTS : Fleur LITRE, Margaux SOYEUX

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget eau et assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2017 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget eau et assainissement,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, Monsieur Patrick SCARABELLO, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

Pour extrait conforme
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, et sa publication
le 17 avril 2018
Le Maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Maurice GONNARD

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frank DI GENNARO

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

ABSENTS : Fleur LITRE, Margaux SOYEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. GONNARD, adjoint, présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'eau et de l'assainissement qui se présente ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 143 370.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 200 253.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	143 370.00 €	143 370.00 €
Section d'investissement	200 253.00 €	200 253.00 €
TOTAL	343 623.00 €	343 623.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	143 370.00 €	143 370.00 €
Section d'investissement	200 253.00 €	200 253.00 €
TOTAL	343 623.00 €	343 623.00 €

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

Pour extrait conforme
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, et sa publication
le 17 avril 2018
Le Maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORET 2017

RAPPORTEUR : M. GONNARD

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frank DI GENNARO

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

ABSENTS : Fleur LITRE, Margaux SOYEUX

Sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget Forêt qui s'établit ainsi :

• Section de Fonctionnement :	
Dépenses :	50 748.90 €
Recettes :	74 208.91 €
Excédent de clôture de l'exercice :	23 460.01 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	14 925.21 €
Résultat cumulé :	38 385.22 €
• Section d'Investissement :	
Dépenses :	2 709.76 €
Recettes :	8 798.78 €
Restes à réaliser : Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	-20 598.78 €
Besoin de financement :	-14 509.76 €

Après en avoir délibéré hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve : le compte administratif 2017 du budget forêt

Contre : 0
Pour : 12
Abstentions : 0

Pour extrait conforme
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, et sa publication
le 17 avril 2018.
Le Maire,



38129442
Code INSEE

MAIR. E DE
ST-PIERRE-de-CHARTREUSE
24 AVR. 2018

ST PIERRE DE CHARTREUSE
FORET

PREFECTURE DE L'ISERE
20 AVR. 2018

COUILLIER "ARRIVEE"

SECTION COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Stéphane GUSMEROLI, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 38 385,22 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre 0 Pour 13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		23 460,01 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		14 925,21 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		38 385,22 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-14 509,76 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0,00 €
Besoin de financement F	=D+E	-14 509,76 €
AFFECTATION = C	=G+H	38 385,22 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		14 509,76 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		23 875,46 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Stéphane GUSMEROLI, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 17/04/2018 et de la publication le 17/04/2018.

A St Pierre de Chartreuse, le 17/04/2018.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR P.SCARABELLO
BUDGET FORET.**

RAPPORTEUR : M. GONNARD

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frank DI GENNARO

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

ABSENTS : Fleur LITRE, Margaux SOYEUX

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget forêt de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget forêt de l'exercice 2017 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget forêt,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, Monsieur Patrick SCARABELLO, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

Pour extrait conforme
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, et sa publication
le 17 avril 2018
Le Maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE DE LA FORET

RAPPORTEUR : Maurice GONNARD

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frank DI GENNARO

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Maurice GONNARD, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

ABSENTS : Fleur LITRE, Margaux SOYEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. GONNARD, adjoint, présente au Conseil Municipal le budget primitif de la forêt qui se présente ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 116 454.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 62 510.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	116 454.00 €	116 454.00 €
Section d'investissement	62 510.00 €	62 510.00 €
TOTAL	178 964.00 €	178 964.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2018 du budget annexe de la forêt,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le budget primitif 2018 du budget annexe de la forêt :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	116 454.00 €	116 454.00 €
Section d'investissement	62 510.00 €	62 510.00 €
TOTAL	178 964.00 €	178 964.00 €

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

Pour extrait conforme
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, et sa publication
Le 17 avril 2018
Le Maire,

